

Observation n°104

Sujet : [INTERNET] ZMEL de Cavalière

Date : Wed, 24 Apr 2024 21:30:32 +0200

L'information suivante a été collectée le 24/04/2024 21:30:

Vous êtes: Un particulier

Nom: QUENET

Prénom: XAVIER

Code postal: 83430

Ville: ST MANDRIER SUR MER

Sujet: ZMEL de Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je soutiens totalement les démarches de L'UPNCR, et en temps que plaisancier et citoyen je pense que ces projets de ZMEL sont beaucoup trop coûteux par les temps qui courent. L'état finance alors allons-y, mais quid de l'entretien tout ça pour quelques semaines de sur-fréquentation. Prenez plutôt l'exemple des baléares où des brigades de "protection de la posidonie" interdisent tout mouillage hors des zones de sables... ça marche, c'est moins couteux et en plus ça éduque les plaisanciers du "dimanche", je veux parler de ceux qui mouillent sur les posidonies..

Observation n°105

Sujet : [INTERNET] Création d'une ZMEL au Lavandou - anse Cavalière

Date : Thu, 25 Apr 2024 11:35:43 +0200

L'information suivante a été collectée le 25/04/2024 11:35:

Vous êtes: Un particulier

Nom: MORY

Prénom: Jean

Code postal: 13330

Ville: PELISSANNE

Sujet: Création d'une ZMEL au Lavandou - anse Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je suis totalement opposé à ce projet pour les raisons suivantes : - Nombre de bouées très insuffisant - Non-gratuité des bouées - Système de réservation non garanti pouvant générer des conflits entre plaisanciers - Risque pour la sécurité en cas de mauvaises conditions météo - Nuisance pour les posidonies des ancrages pour les bateaux < 15 m non démontré

Observation n°106

Sujet : [INTERNET] ZMEL DE CAVALIERE

Date : Thu, 25 Apr 2024 13:00:34 +0200

L'information suivante a été collectée le 25/04/2024 13:00:

Vous êtes: Un particulier

Nom: SIGNORET

Prénom: Jean Pierre

Code postal: 83980

Ville: LE LAVANDOU

Sujet: ZMEL DE CAVALIERE

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, Depuis près de 15 ans l'état et la préfecture maritime du Var publient des documents, des hypothèses, visant à réglementer le mouillage forain des bateaux. Les principaux arguments avancés dans la colonne des "pour" sont l'écologie et la protection de la posidonie. La colonne des contre notait : "pas de preuve de détérioration de la posidonie", "conflits entre plaisanciers", "risque majeur d'accidents", "détérioration du paysage", "pertes financières pour le gestionnaire". Depuis, nous avons vu se créer ces champs de bouées, à des endroits pas toujours adaptés. Plaisancier en côtier et hauturier, j'ai pu, depuis ces années, me rendre compte, comme des milliers d'autres plaisanciers, que les zmel ne sont, en général, pas adaptées au besoin. Je viens donc donner mon avis sur le projet de zmel dans la baie de Cavalière. - Sur l'écologie et protection de la posidonie, tout était écrit dans le document. Le volet écologie sera regardé par les spécialistes qui apprécieront l'enjeux de fabrication, de mise en place, de retrait, etc de ces bouées. - Les volets "conflits, accidents et rentabilité" peuvent suivant l'expérience vue dans d'autres zmel, être réglés par la mise en place d'un vrai service "extra-portuaire", payant 24h/24. Deux exemples parmi des dizaines d'autres : Agay et Girolata: nous pouvons réserver à l'avance ou nous annoncer à la VHF. Dès qu'un bateau s'approche, une embarcation arrive, nous amène à la bouée adaptée à notre bateau (pas de conflit), nous aide à l'amarrage (pas d'accident) et nous fait payer un droit jusqu'au lendemain midi (pas de problème de rentabilité ni de disponibilité car les "radins" vont ailleurs. Il est à noter que le plaisancier est en sexagénaire et plus, et navigue à deux avec son épouse. D'où la difficulté et les accidents lors des amarrages en bouée. - Cônes de vue: C'est un sujet qui a disparu dans la plupart des zmel. Il est plus agréable de voir des bateaux sur l'eau que des blocs de béton et des grues de chantier sur les côtes et les pinèdes. De plus, cela prend de la place au détriment du nombre et positionnement des bouées. - Le positionnement des bouées: Le Cap Nègre est un abri naturel pour les bateaux par vent d'est. S'abriter c'est se mettre près de la côte. A plus de 50 mètres des rochers ce n'est plus un abri. D'ailleurs, les plongeurs professionnels ont donné leur avis et celui-ci a été pris en compte puisqu'il a été prévu une bouée réservée aux plongeurs très près des rochers. Leurs clients sont des vacanciers, au même titre que les plaisanciers. - Nombre et dimension des bouées: Les catégories 10 m à 16 m sont nettement insuffisantes. C'est principalement dans ces catégories que les plaisanciers naviguent par temps moyen et ont besoin de s'abriter pour leur halte. C'est dans ces catégories qu'il va y avoir des recettes. Depuis l'interdiction de mouillage des plans de 12 m, c'est là que vont mouiller les 12 m et plus. La suppression des cônes de vue est une solution. - Les AOT: pourquoi au détriment du nombre des équipements réservés aux passagers.

Pourquoi les déplacer vers l'abri du Cap Nègre alors que ces propriétaires ont leur maison au dessus.
- J'ai lu les remarques concernant les cuves à eaux noires (obligatoires dans les zmel). Les bateaux sont construits avec cuves à eau noires depuis 2008. Ceux qui sont contre cet équipement sont souvent les mêmes qui ne veulent pas payer. Peut-être que de se baigner dans des eaux souillées ne les dérangent pas. En conclusion: ZMEL de Cavalière OUI, payant tout le temps, avec un service d'organisation et aide à l'amarrage, une proximité de la côte pour avoir l'abri des vagues et du vent d'est, un nombre de bouées adaptée aux nombre et catégories de bateaux. Cordialement

Observation n°107

Sujet : [INTERNET] ZMEL CAVALIERES

Date : Thu, 25 Apr 2024 13:03:08 +0200

L'information suivante a été collectée le 25/04/2024 13:03:

Vous êtes: Un particulier

Nom: KARSENTI

Prénom: LOUIS

Code postal: 83200

Ville: TOULON

Sujet: ZMEL CAVALIERES

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, Ecologiste et plaisancier de longue date, militant actif de la protection de la mer et de la lutte contre la pollution, je tiens à faire part de quelques observations relatives au projet de ZMEL sur CAVALIERES. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, bien d'autres points doivent être évoqués. 1) Sur le principe : Le projet se fonde sur la nécessité de protéger la Posidonie qui serait victime de dégâts causés par les ancres des bateaux de plaisance. On constate que non seulement CETTE ALLEGATION NE S'APPUIE SUR AUCUNE ETUDE, mais de surcroit TOUTES LES PHOTOS AERIENNES DEMONTRENT LE CONTRAIRE ! 2) Le projet annonce 71 bouées. Il est impensable pour une zone aussi large de restreindre à ce point la possibilité de mouillage. Cela constitue une véritable ALIENATION DU DOMAINE MARITIME. QUID DE LA SECURITE DES NAVIRES ? 3) Le COÛT DE REALISATION est colossal sous couvert d'une démarche pseudo écologique sans fondement. Une USINE A GAZ au profit de quoi exactement ? S'AGIT-IL D'UNE "POMPE A FRIC" SUR LE DOS DES PLAISANCIERS Il serait bien plus raisonnable de mettre en place un système de collecte des eaux usées pour purger les cuves à eaux noires des navires. 4) PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT : Il a été démontré à PORT CROS qu'aucun interlocuteur n'a montré sa capacité (ni sa volonté d'essayer) à libérer un corps mort réservé et indûment occupé par un autre bateau. La devise du PNPC étant dans ce cas là "DEM....DEZ VOUS", cela promet sans doute de belles BATAILLES NAVALES. Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé de vos réponses sur les sujets évoqués. Bien cordialement Louis KARSENTI

Observation n°108

Sujet : [INTERNET] Internet ZMEL Cavaliere

Date : Thu, 25 Apr 2024 14:50:24 +0200

L'information suivante a été collectée le 25/04/2024 14:50:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Simonnot

Prénom: Christian

Code postal: 83210

Ville: Solliès-Pont

Sujet: Internet ZMEL Cavaliere

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, la préservations des posidonies comme excuse pour financieriser la mer. Alors qu'elles sont en expansion dans la majorités des baies, à part quelques localisation particulière comme la lagune entre le brusc et le Gaou. Depuis mon enfance je passais un bonne partie des vacances à la baie du langoustiers à Porquerolles, à l'époque les zones de fond sableuse y étaient beaucoup plus importantes. Il suffit de comparer les photo aérienne des année 70 et les images de Google EARTH. Cette étude montre, malgré elle, que les rejets des effluents à longueur d'années sont grandement plus préjudiciables que quelques plaisancier à l'ancre, page 38 on remarque que les zones de posidonies mortes sont principalement concentrées autour de l'émissaire. Prévoir 57 place pour pour les bateaux de passage et ridicule par rapport au nombre de bateaux lors de pics de fréquentations, et il est tout autant ridicule de dire que les bateaux pourront se rabattre sur Bagaud ou Port-Cros qui sont déjà saturé, L'été dernier j'ai voulu aller sur Port-Cros, arrivé vers 10h45 plus une Boué de libre et il y avait déjà plusieurs bateaux à guetter une libération éventuelle(avec mon petit voilier de moins de 8m il me faut entre 2 et 3 heures pour y aller). Les caisses à eau noire, contrairement au caisses à eau grise, ne sont pas non plus la solution car au lieu de rejeter les excréments broyé, que la nature sais très bien gérer toute seule, les oblades dévorant la majorité et l'espérance de vie des bactéries dans l'eau de mer et très courte, l'utilisation de caisse à eau noire impose l'utilisations de produit pour éviter les odeurs qui seront rejeté en plus.